

**Mairie de Wisembach**, 4, place François Vaxelaire - 88520 Wisembach Téléphone: 03.29.51.73.01 - Fax: 03.29.52.95.17Courriel: mairie-wisembach@orange.fr Site internet: http://www.wisembach.fr

**L'équipe municipale**: Maire: Pascal SCHNELZAUER, 06.89.63.39.86 - **Adjointe**: Fabienne GAXATTE, 06.88.50.15.24 - **Adjoint travaux**: Daniel GOUBY, 06.77.65.82.27 - **Conseillers:** Jean-Noël AMET, 03.29.51.79.24 - Luc LEMOINE-NOS, 03.29.57.75.59 - André RAMAGE, 03.29.50.92.56 - Stéphanie THIRIET, 09.52.91.45.25 - Béatrice VAUCOURT, 03.29.55.20.96 - Julien VOIRIOT, 06.80.35.68.79



### Horaires d'ouverture

### **Accueil au public:**

Lundi, mardi, jeudi de 14 heures à 16 heures 30 Mairie fermée le mercredi après midi

### Vendredi ouvert de 14 heures à 19 heures

Mairie fermée le samedi matin.

Prise de rendez-vous possible par le biais du secrétariat en semaine aux heures d'ouverture de la mairie pour consultation auprès du MAIRE le samedi matin.

# Horaires d'ouverture du Point Poste Communal

Tous les après-midi (Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) de 13 heures 30 à 16 heures Fermeture le samedi matin

> Directeur de publication : Pascal SCHNELZAUER Rédaction : André RAMAGE

Dépôt légal. Tirage 270 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

### Le mot du maire

Chères Carfeuillates, chers Carfeuillats,

Nous voilà déjà en SEPTEMBRE avec les prémices de l'automne, après un été très chaud pour lequel des arrêtés de restriction d'eau et d'interdiction de faire du feu en forêt ont été à nouveau pris par la Préfecture dans la continuité des années précédentes. Ce manque d'eau dans les nappes est toujours d'actualité et je vous rappelle de limiter au strict minimum vos consommations en respectant les teneurs de l'arrêté préfectoral dont le contenu est affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage mais également consultable sur le site internet de la commune www.wisembach.fr

Ce numéro a été légèrement différé pour des raisons techniques. Depuis la dernière parution, de nombreux événements ont animé notre village: heureux pour certaines, banals ou quotidiens pour d'autres et malheureusement tristes pour certains.

Ce numéro tente de faire la synthèse de tous ces événements et sachez que si tel ou tel article est un peu trop succinct à vos yeux c'est pour éviter d'éditer des bulletins très conséquents sur des informations bien souvent déjà portées à votre connaissance par les délibérations à l'affichage ou passées sur le site internet.

A l'arrivée de la période estivale les élus redoutent les incivilités et entorses à la loi : feux, bruits, etc....Cette année, par la présente, je souhaite vous féliciter pour votre civisme puisque très peu d'indélicatesses ont été commises, seuls deux ou trois brûlages ont été aperçus. Souhaitons que cette prise de conscience perdure pour le bien être et la tranquillité de tous. En revanche, une recrudescence des plaintes pour animaux en divagation a été constatée. Donc petit rappel à la loi (très encadrée sur ce sujet) chaque propriétaire d'un animal domestique (chien ou chat) est responsable de son animal et des nuisances qu'il pourrait causer. Cet état de fait n'est pas propre à notre village puisque les élus ont été sensibilisé au problème. Il nous est ainsi demandé d'agir afin d'éviter toute dérive de part notre pouvoir de police. L'abandon d'un chat clairement identifié, la divagation répétée d'un chien sur la voie publique est répréhensible et condamnable. Chaque commune doit être au regard de la loi conventionnée à un refuge pour animaux afin de pallier à tout dysfonctionnement.

De la même manière, nous sommes fréquemment interpellés en mairie, sur l'état des places de regroupement des poubelles ou de la saleté des lieux qui dévalorisent l'image du village et les efforts déployés par la municipalité pour améliorer au quotidien notre cadre de vie (dépôt sauvage en pleine nature, ordures ménagères classiques déposées dans les sacs de tri..). A-t-on réfléchi à ce que coûtent tous ces gestes d'incivisme? Cette dépense au budget communal pourrait être utilisée à bien d'autres usages plus utiles et plus plaisants pour la collectivité. Outre le fait qu'il dégrade, lorsque qu'un habitant n'observe pas la réglementation communale en matière d'ordures ménagères et d'encombrants, il s'expose à une amende de 35€ pour une poubelle non rentrée et une sanction parfois considérable en certain cas, de 450 € voire 1500€ en cas de récidive. Au même titre un sac jaune non conforme et c'est le coût de retraitement des Ordures ménagères qui est impacté donc une augmentation du montant de la facture des O. M. prévisible.

Voilà, tournons nous maintenant vers le 2ème semestre de 2018 et sur les actions à venir:

- Septembre voit arriver un nouveau véhicule affecté à la forêt en remplacement du Kangoo devenu coûteux en entretien.
  - La 2ème tranche de mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public) devrait démarrer rapidement.
- Enfin le projet du nouveau réservoir à Aubrigoutte devrait voir le jour avant la fin d'année pour une validation par le conseil municipal et une inscription au budget 2019.

Ce début d'automne est également une période sensible concernant les dégâts causés par le gibier et plus particulièrement par les sangliers, ce qui donne matière à polémique et à des échanges pas toujours très calmes entre agriculteurs et chasseurs.

Mais il est clairement établi que le manque de communication entre les différents intervenants amplifie le problème. Aussi une réunion à mon initiative a eu lieu en mairie avec autour de la table nombre de personnes concernées: chasseurs, agriculteurs, gendarmerie, ONF, ONCFS etc....ceci afin d'échanger et de planifier dans le respect de la loi, des actions ciblées à mettre en place, répondant plus précisément aux demandes des agriculteurs.

A noter que ce fléau est national mais géré différemment par les régions.

Voila il me reste à vous souhaiter le meilleur pour cette 2ème partie de 2018 avant de vous retrouver en fin d'année pour la parution du second bulletin municipal.

Le Maire: Pascal SCHNELZAUER

### Sommaire

Page 1: le mot du maire - Page 2: les échos du conseil - Page 3: état civil - Page 4: état civil - Page 5: Devoir de mémoire - Page 6: la vie de la commune - Page 7: la vie de la commune - Page 8: la vie de la commune - Page 9: la vie de la commune - Page 10: la vie de la commune - Page 11: nouvelles de l'école - Page 12: nouvelles de l'école - Page 13: associations - Page 14: associations - Page 15: un peu d'histoire... - Page 16: infos pratiques - Page 17: infos pratiques - Page 20: infos pratiques

## Les échos du conseil

Les ÉCHOS du CONSEIL se veulent le reflet des décisions prises lors des séances du Conseil Municipal Conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1984,

les délibérations in extenso de la dernière séance du Conseil Municipal sont affichées en mairie et visible sur le site internet de Wisembach (www.wisembach.fr)

#### **CONSEIL DU 3 FEVRIER 2018**

- **01/18** Fermeture de l'école municipale de Wisembach.
- **02/18** Etat d'assiette ONF 2019.
- 03/18 Adhésion de collectivités au SDANC.
- **04/18** Modification des statuts de la communauté d'agglomération.
- **05/18** Rapport définitif de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).
- **06/18** Acquisition de terrains.
- **07/18** Vote des différentes subventions 2018.
- 08/18 Signature d'un bail avec l'ASW.
- **09/18** Rectification de factures d'eau.

### **CONSEIL DU 10 MARS 2018**

- 10/18 Vente parcelle.
- 11/18 Autorisation démarchage axa mutuelle.
- 12/18 Adoption du RPQS 2017.
- 13/18 Participation de la commune à la CBI.
- **14/18** Compte administratif forêt 2017.
- **15/18** Compte de gestion forêt 2017.
- **16/18** Affectation du résultat forêt 2017.
- **17/18** Compte administratif eau 2017.
- **18/18** Compte de gestion eau 2017.
- **19/18** Affectation du résultat eau 2017.
- **20/18** Compte administratif commune 2017.
- **21/18** Compte de gestion 2017.
- 22/18 Affectation du résultat commune 2017.
- **23/18** Travaux d'exploitation dans parcelle 3 de la forêt communale.
- 24/18 Retrait et adhésion de communes au SDANC.
- 25/18 Location d'un appartement maison Albinola.
- **26/18** Remboursement sinistre SCIADE.

### **CONSEIL DU 7 AVRIL 2018**

- 27/18 Adhésion de communes au SMIC.
- 28/18 Montant de la cotisation smic 2018.
- **29/18** Vote des taxes 2018.
- **30/18** Budget forêt 2018.
- **31/18** Budget eau 2018.
- **32/18** Budget commune 2018.
- **33/18** Option retenue suite à la décision de fermeture de l'école.

#### **CONSEIL DU 26 MAI 2018**

- 34/18 Adhésion de communes au smic.
- **35/18** Dissolution du CCAS.
- 36/18 Contrat de maintenance de la société Eolis.
- **37/18** Campagne de recensement de la population 2019.
- 38/18 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018
   (DETR) pour les travaux d'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite.
- **39/18** Délégation de la compétence "éclairage public".
- 40/18 Admission en non valeur.
- **41/18** Décisions modificatives budgétaire.
- **42/18** Adhésion à l'étude de forage de Raves.
- **43/18** Mise en place d'un emplacement taxi sur la commune de Wisembach.

#### **CONSEIL DU 17 JUILLET 2018**

- 44/18 Acquisition d'un véhicule sur le budget forêt.
- 45/18 Convention instruction AOS.
- **46/18** Cession de mobilier de l'école au Sivu de Raves
- 47/18 Location des parcs.
- **48/18** Fin de contrat du personnel employé à la garderie cantine.

## Etat civil

Depuis Novembre 2017, la loi a transféré la célébration des Pactes Civils de Solidarité aux mairies.

Désormais le maire comme pour les mariages, célèbre l'union de deux personnes (quelque soit le sexe).

Pour la première fois c'est chose faite à WISEMBACH puisque vendredi soir 23 mars Pascal SCHNELZAUER le maire a uni Matthieu VOYEN et Elodie BONEL tous deux habitants de notre commune.

Souhaitons aux nouveaux pacsés nos meilleurs vœux de bonheur.



#### **NAISSANCE**

Lya, Ava et leurs parents ont eu le plaisir d'accueillir Noémie, née le 1er mars 2018 à 15 heures 17 Gautier et Jessica HUSSON JEAN-OLIVE de la ferme de la Roche des Chèvres

Toutes nos félicitations aux heureux parents...

### DÉCÈS

### René Wenger nous a quitté



René Wenger est décédé le 24 février, après une hospitalisation de trois mois, à l'aube de son 89 ème anniversaire.

Dès l'âge de 15 ans, en 1944, il participe à la libération des Vosges. Cela lui valut ses premières décorations pour « actes téméraires et héroïques ». S'ensuivit une longue carrière militaire qui le conduisit à Trèves, en Allemagne, en Indochine et en Algérie. Les actes d'engagement et de courage, qui ont jalonné la vie de ce militaire, lui valurent de très nombreuses décorations et notamment la médaille militaire, l'ordre national du mérite et la mé-

daille d'or de la Légion vosgienne.

En retraite depuis 1980, René Wenger a pu retrouver son village natal de la Croix-aux-Mines, ses racines et surtout son épouse et leur fille Annick.

Investi, en tant qu'adjoint au maire de Wisembach de 1983 à 1995, dans l'entretien de sa maison et de ses forêts, il aimait également passer du temps avec sa fille, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants.

Ses obsèques ont été célébrées mercredi 28 février à 14 heures 30, en l'église de Wisembach. Nos condoléances à toute sa famille.

# Etat civil

### MARIAGES - MARIAGES - MARIAGES



Le 18 août 2018 la première
adjointe Fabienne GAXATTE
a procédé au mariage
de madame
PERRIN Angélique
avec monsieur
BREISTROFFER Flavien.



Le 1er septembre 2018 la première adjointe
Fabienne GAXATTE a procédé au mariage de
madame SCHAEFFER Maud
avec monsieur THONNELIER Charles.



Tous nos voeux de bonheur accompagnent les nouveaux mariés.

## Devoir de mémoire...



### Cérémonie du 8 mai 2018

La cérémonie de mardi 8 mai 2018 a commémoré la victoire des alliés et la fin de la Seconde Guerre mondiale : elle perpétue le devoir de mémoire.

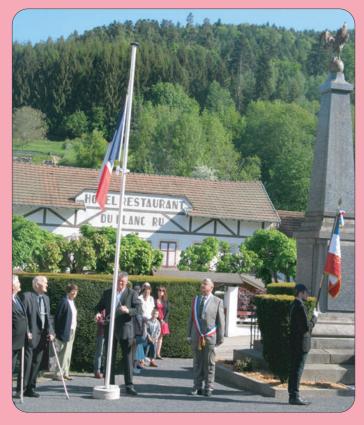
Perfectionnement des armes, déplacement de population, privation, famines, crimes de guerre et crimes contre l'humanité... Le bilan des pertes humaines civiles de la Seconde Guerre mondiale est encore plus important que celui du conflit de 1914/1918. Rappelons aussi que sur les 60 millions de morts, 30 à 35 millions étaient des civils.

Au-delà des clivages politiques, ces cérémonies sont incontournables car elles doivent «rassembler celles et ceux qui, soucieux de notre Histoire commune et des sacrifices passés, souhaitent rendre hommage à nos combattants d'hier et d'aujourd'hui, tombés pour une France libre».

Le verre de l'amitié a été servi au comptoir gourmand.

André Ramage









Photos: Christian Amann, André Ramage

### **NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Le comité des fêtes a organisé le dimanche 28 avril, le traditionnel «NETTOYAGE DE PRINTEMPS». Les élus, les diverses associations du village, les parents d'élèves, les jeunes hommes, avaient été conviés. Cette année, c'est une vingtaine de dévoués qui étaient au rendez-vous à 8 h, constituée d'élus, de chasseurs et leur famille et de Brigitte.

Inutile de dire qu'il y a eu encore beaucoup trop de déchet de tous genres ramassés ! Merci aux bénévoles





Fabienne Gaxatte

### **ERRATUM Bulletin Décembre 2017**

Une erreur s'est glissée dans l'article concernant la fête de l'école juin 2017. La municipalité a offert en souvenir de leur passage dans notre école, le traditionnel LAROUSSE de la langue française à 7 enfants : Aemilia LECHARTIER, Fanny WEILLAND, Jules LOHMULLER, Killian FARNIER, Léo TSCHANTZ, Lyz GALMICHE, Mathéo FARNIER. Avec nos excuses

Fabienne Gaxatte

### **CONVENTION TAXI KIMVA**

Le conseil municipal lors de sa réunion du 26/05/2018 a validé le principe d'affectation d'un emplacement de taxi sur la commune.

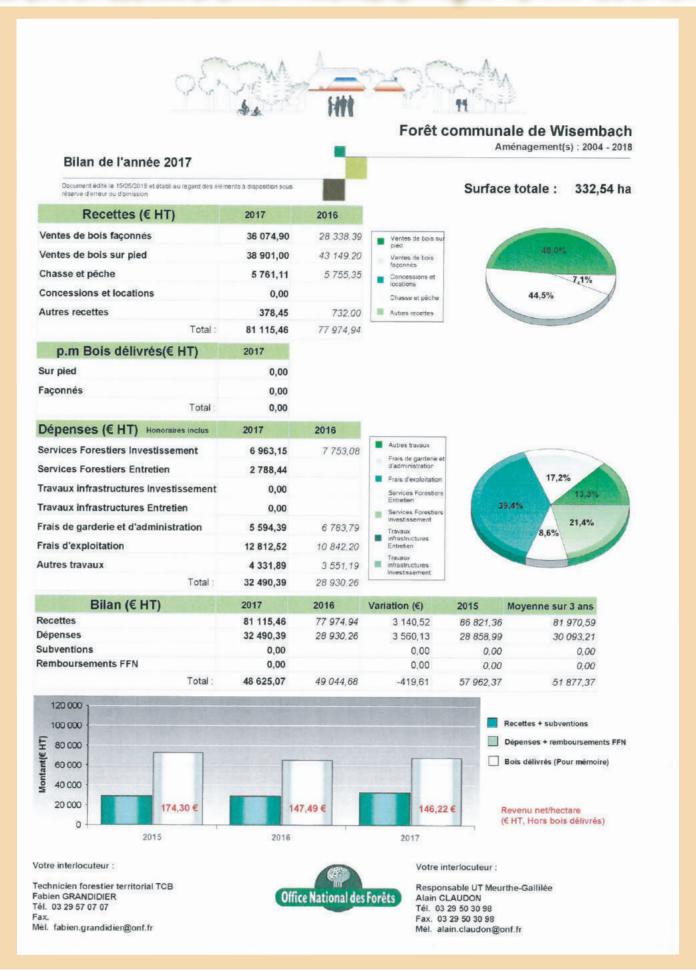
Toute commune peut sur demande, affecter un ou plusieurs emplacements réservés aux taxis (1 emplacement pour 2 500 habitants)

Notre commune peut délivrer cet emplacement. C'est la société KIMVA qui en a fait la demande et le conseil a répondu favorablement à cette demande.

L'intérêt pour les habitants de la commune c'est que lors d'une prise en charge le compteur démarrera depuis Wisembach et non au départ de Saint Dié des Vosges..

Pas de contrainte pour la commune, ni physique ni administrative.

Le maire de Wisembach



### Réglementation sur la divagation des chiens et des chats

#### **DÉFINITION DE L'ÉTAT DE DIVAGATION**

L'article L. 211-23 du Code Rural donne deux définitions, l'une applicable aux chiens, l'autre aux chats.

Est considéré comme divaguant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.

Est également considéré comme divaguant, tout chat non identifié se trouvant à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La détente des chiens, c'est-à-dire le fait de lâcher son chien et de le laisser se promener, est une pratique courante. Bien souvent interdite dans les espaces urbains (en tout cas hors de zones appropriées), cette pratique se trouve l'être parfois aussi dans la nature. La loi n o 83 629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ». Cette loi concerne les activités de sécurité, modifiée par la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure. En fait, elle n'implique donc aucune tolérance vis-à-vis de cette pratique en France. Vous risquez une contravention de 1ère classe (maximum 38 €) voire de 2ème classe (maximum 150 €) si votre animal est un chien de 1ère ou 2ème catégorie. Dans ce cas, il doit être également muselé.

« Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. » (Arrêté du 16/03/1955 modifié par l'arrêté du 31/07/1989 relatif à la police de la chasse)

Il faut donc penser à garder son chien en laisse dans ces espaces durant la période indiquée. Cela sous-entend donc qu'il est autorisé de détendre son chien dans les bois et forêts du 1er juillet au 14 avril. (Il n'est bien sûr pas question de divagation qui elle reste interdite toute l'année sur l'espace public et privé).

Dans tous les cas la divagation est interdite et expose à des sanctions.

Pour les propriétaires qui laissent leurs chiens divaguer à leur guise, il y a un risque que l'animal cause un accident de la circulation, morde un passant, terrorise des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou se mette à poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée.

L'article 1385 du Code civil dispose que « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. » : il faut que l'animal ait causé un dommage (l'existence d'un dommage est une condition de la responsabilité).

## <u>La vie de la commune</u>

### ORDURES MENAGERES



Le civisme repose sur des notions d'obligations morales et de sens du devoir, en contrepartie des avantages et des droits consentis au citoyen : droit à la protection, à la santé, à la sécurité, à l'éducation, droit de vivre dans un environnement sain dans lequel on se sent bien.

Ces obligations morales relèvent du sentiment de chacun pour sa ville, du dévouement à l'intérêt public sur ses propres intérêts, du respect d'autrui.

La vie en société implique que les individus obéissent à des règles destinées à rendre harmonieuse la coexistence avec les autres et peut se traduire par l'intervention du citoyen dans la vie

urbaine.

Au vu des débordements réguliers des dépôts anarchiques d'ordures ménagères et des encombrants il est bon de faire appel au civisme des habitants afin que cela cesse et qu'il soit agréable de vivre dans un environnement propre dans les rues de notre commune. Avez-vous réellement réfléchi à ce que signifie ce geste lorsque nous jetons nos emballage dans la rue ou en vrac à côté de la poubelle ou quand nous entassons dans « les points propreté » voire même en dehors de ces « points », tout à côté, des frigos usagers, des sommiers etc.

Quand nous sortons les poubelles hors des jours et heures prévus pour le ramassage ou encore lorsque nous laissons nos poubelles plusieurs jours sans les rentrer, pensez vous que cela soit sain pour les passants? Pensez vous également que visuellement cela soit agréable ?

Dans les petites artères, le mauvais stationnement de véhicules des riverains gêne souvent le passage du véhicule de la collecte des ordures ménagères, résultat les poubelles et containers ne peuvent être vidés et restent plusieurs jours débordant de choses innommables et nauséabondes. Respectez les agents de salubrité, ils ne peuvent faire l'impossible, leur véhicule n'est pas une voiturette, garez vous correctement. La municipalité met tous les moyens à sa disposition pour que la commune soit propre, par un dispositif de ramassage régulier et tout le monde sait qu'une déchetterie gratuite pour les particuliers existe à proximité.

Nous sommes nombreux j'en suis certain à avoir entendu nos concitoyens s'énerver de l'état des poubelles ou de la saleté des lieux qui dévalorisent l'image de la ville et les efforts déployés par la municipalité pour améliorer au quotidien notre cadre de vie. A-t-on réfléchi à ce que coûtent tous ces gestes d'incivisme, à la facture de la collecte globale, cette dépense au budget communal pourrait être utilisée à bien d'autres usages plus utiles et plus plaisants pour la collectivité.

### ORDURES MENAGERES (suite)



Outre le fait qu'il dégrade, lorsque qu'un habitant n'observe pas la réglementation communale en matière d'ordures ménagères et d'encombrants, il s'expose à une amende de 35€ pour une poubelle non rentrée et une sanction parfois considérable en certain cas, de 450 € voire 1500 € en cas de récidive ; cette réglementation est prévue entre autre, au Règlement Sanitaire Départemental établi par le Préfet et qui a une portée nationale, puisque chaque département à la sien. Tout débordement en ce sens sera désormais répertorié avec établissement de procès verbaux en la matière pour veiller au bon respect de la réglementation concernant la collecte des ordures ménagères.

Respecter l'environnement de vos quartiers en respectant la règlementation locale, est un acte de civisme correspondant à un devoir mais aussi au droit de vivre dans un milieu agréable et sain dans la considération des autres.

En cas d'incivisme ce sont les employés communaux qui doivent manipuler les sacs d'immondice non ramassés par les éboueurs et laissés au soleil depuis plusieurs jours, véritable nid à rats et vers. Ces mêmes employés qui mettent les mains dans les sacs à la recherche des responsables afin de faire cesser le problème.

Les employés administratifs ainsi que le Maire ou les élus quant à eux subissent les agressions verbales des riverains incommodés par de tels agissements.

Voilà, j'en finirai pour ce bref rappel, en espérant ne plus avoir à traiter ce genre d'incivilités, malheureusement devenues courantes et de vous rappeler que :

- soit le camion poubelle passe devant votre porte donc que vous devez garder vos sacs jaunes (remplis de produits recyclables et non des détritus voués à être déposés dans les sacs noirs) jusqu'à la collecte et les déposer devant votre porte selon le calendrier distribué chaque début d'année.
- Vous êtes concernés par un lieu de regroupement destiné aux maisons pour lesquelles le camion ne passe pas en porte à porte et aux résidences secondaire, le principe est le même : garder les sacs et les déposer la veille de collecte dans le point de regroupement et sortir sa poubelle si besoin est.

Je reste bien entendu à votre disposition pour débattre de ce sujet.

Le maire : P. SCHNELZAUER

# NOUVELLES DE L'ECOLE

### FÊTE DE L'ECOLE

Une belle affluence le 29 juin 2018 pour la dernière fête de notre école à Wisembach! Parents et amis étaient présents en nombre pour admirer les spectacles de qualité offerts par les enfants et leurs enseignantes pour cette fin d'année scolaire.

Après leur prestation, les enfants ont pu se restaurer au stand de patisseries et boissons.

André Ramage















### **NOUVELLES DE L'ECOLE**

### FERMETURE DE L'ECOLE

Vendredi le 29 juin, la fin de l'année scolaire touche à sa fin, C'est la fête de l'école, la dernière dans notre école.

Le coeur lourd, les enfants, encadrés par l'équipe enseignante ont préparé quelques petits spectacles de chants et de danses, qu'ils présentent avec fierté.

C'est avec mélancolie que les enseignantes, le personnel encadrant les enfants, le maire font un petit discours sur le déroulement de l'année, et sur cette fin des classes qui sera la dernière à Wisembach.

La fête se termine autour de pâtisseries confectionnées par les parents et du verre de l'amitié.

Fabienne Gaxatte

### PIQUE-NIQUE DE L'ECOLE

Le mardi 3 juillet, s'est déroulé le rituel pique-nique organisé par la garderie en collaboration avec l'école.

Accompagnés de leurs maitresses Mélanie et Sarah, de Laurence et Francoise et de quelques bénévoles, c'est dans la bonne humeur que petits et grands sont partis en randonnée, sacs au dos, ils sont montés au relais de Bertrimoutier, pour se retrouver à la Staige où ils ont tiré le casse-croute du sac.

Apres 2 heures de pause, la petite troupe reprenait le chemin du retour.

Fabienne Gaxatte

### 6 ANNEES D'ACTIVITES INTERNES



Après 6 années passées à la garderie-cantine une page se tourne.

Diverses activités, (périscolaires et garderie) y ont été organisées : musique, céramique, sport, l'équipe des « Nez rouges », peinture mais aussi théâtre, cuisine, jeux et diverses activités au gré des saisons : semaine du goût, halloween, Saint Nicolas, repas de Noël, galettes des rois, masques de carnaval, chasse aux œufs de Pâques, décorations et bricolages.

Au temps du bus, sortie ludothèque, matinée chez Gérard Carasol afin de découvrir le travail des abeilles.

Je tiens à remercier mes collègues, tous les intervenants de la commune et d'ailleurs qui m'ont épaulé dans toutes ces activités qui ont pu avoir lieu grâce à eux, remercier les enfants petits et grands avec qui beaucoup d'échanges, de rires et d'émotions ont été partagés, mais aussi Pascal et les membres du conseil municipal qui m'ont fait confiance durant ces 6 années, Francine et ensuite Fabienne qui ont été présentes pour moi!

Le vendredi 29 juin la garderie a participé à la fête de l'école, le cœur serré et la larme à l'œil, en interprétant 2 chansons.

Merci aux enfants pour leurs dessins, leurs gestes, merci aux parents pour leur présence et leurs présents, leurs petits mots qui m'ont réchauffé le cœur.

Le vendredi 6 juillet un rassemblement a eu lieu dans la cour pour la fermeture de l'école.

Merci à Pascal et à la municipalité pour leur présence.

Je souhaite bon vent à Laurence, Mélanie et Sarah mais également à tous les enfants qui intègrent le collège ou les écoles de Raves, Ban de Laveline et autres!

C'est avec plaisir que je vous croiserai dans les rues du village!

Françoise

# ASSOCIATIONS

### Club les Fougères

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association du mercredi 10 janvier 2018

Après les remerciements aux municipalités et aux différents acteurs de notre association, le président Chistian Amann fait un rapide bilan de l'année passée. soit : la galette des rois



à la suite de l'AG, le concours de belote, le repas annuel, les choucroutes (marcheurs et joueurs), la découverte du monde des gueules noires, la sortie du Val d'Ajol, la sortie détente à Kirrwiller, les après-midi récréatifs les semaines paires, les randonnées les semaines impaires, les balades mensuelles pour les moins valides. Puis présente le programme 2018.

La sécrétaire Monique Samson détaille les

sorties des marcheurs.

Le trésorier Claude Coinchelin nous annonce la bonne santé financière du club. Vous trouverez ci-dessous quelques photos des sorties...









### Association Sportive de Wisembach

Le 6 juin, le trésorier et le président de L'Association Sportive de Wisembach sont venus remettre aux enseignantes un chèque de cent euros afin d'apporter leur soutien aux projets de fin d'année. Cette somme correspond au nombre de marcheurs présents lors de "La p'tite virée de Galilée" qui s'est déroulée le 30 décembre 2017.

Nous profitons également de cette tribune pour vous rappeler qu'aura lieu le 28 octobre 2018, l'événement le plus significatif de notre vallée: l'octuple édition du Trail de Galilée . Nous vous y attendons nombreux !.



Gaëtan Gerardin

# Un peu d'histoire... avec Josiane

### MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE WISEMBACH - (Vosges) 1908

#### **ETYMOLOGIE**



VUE GENERALE

Le nom de wisembach est formé de deux mots allemands : Weiss (blanc et Buch (ruisseau). Cette étymologie d'origine germanique est vraisemblable, car à une époque ignorée on prétend qu'une colonie allemande vint s'établir dans la contrée. Notre village est le seul de nom alsacien qui nous soit resté depuis 1871. Chose bizarre, le ruisseau qui traverse la commune porte le même nom : Blanc ruisseau (Weissenbach) : - il est appelé en français, tandis que le village a conservé son appellation alsacienne. L'orthographe de ce mot a varié souvent dans le cours des siècles. on le trouve écrit de 8 façons différentes par les écrivains qui en ont parlé. Dans le patois local, on prononce Vouzèbè ou Ouizèbè. Les habitants n'ont pas de nom particulier.

à suivre...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE PRÉSIDENT

JEAN ROTTNER

Monsieur Pascal SCHNELZAUER
Maire
MAIRIE DE WISEMBACH

MAIRIE DE WISEMBACH 4 Place François Vaxelaire 88520 WISEMBACH

Strasbourg, le 15 juin 2018

#### Monsieur le Maire

Par courrier en date du 12 juin 2018, j'informais plusieurs maires concernés par le déploiement de la fibre optique confié à Losange, sur les Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, afin d'apporter le Très Haut Débit dans l'ensemble des communes, des périodes prévisionnelles de démarrage des opérations.

Les études d'ingénierie, conduites depuis l'automne 2017, ont pris en compte non seulement le statut « prioritaire » de certaines communes, conformément aux listes transmises par chaque Département au lancement du projet, mais aussi des éléments techniques indispensables et nécessaires à la bonne exploitation ultérieure des réseaux. C'est ainsi que Losange a établi son calendrier global de démarrage des opérations pour chaque commune.

Il s'avère que j'ai constaté une erreur, suite à un dysfonctionnement dans la fusion de deux bases de données, dans le calendrier déjà adressé à certains maires. Aussi, j'ai pris la décision d'adresser un correctif aux quelques 3 600 communes où la fibre optique sera déployée au plus tard à horizon 2023.

Je vous confirme ainsi que les opérations seront engagées dans votre commune, entre les mois d'août 2021 - août 2022, mais un calendrier plus détaillé ne peut être communiqué en l'état actuel d'avancement des études engagées par les sous-traitants sur les différentes plaques.

Des rencontres techniques se tiennent actuellement avec les 86 EPCI du territoire, pour aborder ce calendrier et préciser les règles de déploiement de la fibre optique pour cet ambitieux projet qui fera du Grand Est, la 1ère Région de France en Très Haut Débit.

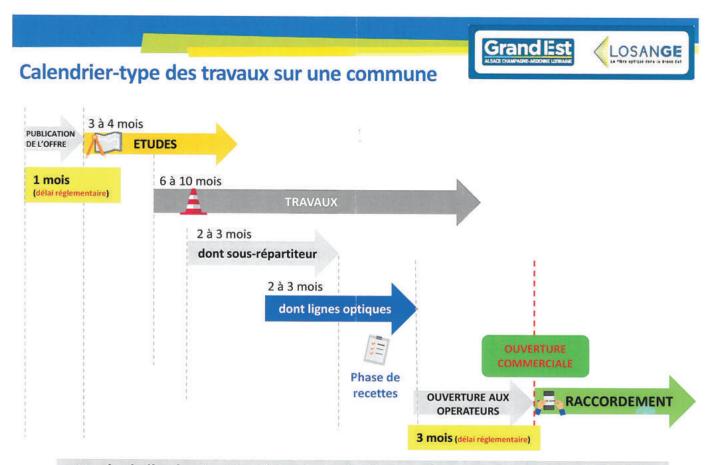
Région Grand Est

Je vous précise par ailleurs que la durée moyenne des opérations de déploiement est estimée entre 8 et 14 mois, comme présenté sur le schéma en pièce jointe.

Si vous deviez avoir des questions particulières n'hésitez pas à solliciter votre conseiller régional ou questionner mes services (<a href="mailto:thd.grandest@grandest.fr">thd.grandest@grandest.fr</a>). Si vous deviez prévoir des travaux sur votre espace public, n'oubliez pas de les signaler à la plateforme coordinationtravaux@losange-deploiement.fr.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.





Durée de l'opération depuis la phase études jusqu'au raccordement : 8 à 14 mois



### Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Site internet: www.smdev88.fr

Créé en décembre 1994, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.) est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (385 043 habitants).



Gilles CHAMPAGNE Président du S.D.E.V.



Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (230 volts), il en a confié la gestion (plus de 10 750 km) à l'entreprise ENEDIS, dont il contrôle annuellement l'activité.

Le S.D.E.V. et ENEDIS travaillent ainsi en étroite collaboration pour répondre au mieux aux besoins des communes et des usagers, et se répartissent notamment la maîtrise d'ouvrage des différents travaux en fonction des critères suivants : nature des travaux (renforcement, extension, enfouissement de réseau) et classement de la Commune concernée (rurale ou urbaine).

De plus, le S.D.E.V. est maître d'ouvrage du génie civil du réseau de communications électroniques coordonné aux travaux relatifs au réseau électrique.

Nature des travaux		Communes rurales	Communes urbaines
Extension	Extension réseau de moyenne tension (20 000 volts)	ENEDIS	ENEDIS
	sauf alimentation de maisons d'habitation, d'exploitations agricoles, d'installations professionnelles situées à l'écart du réseau	SDEV	ENEDIS
	Extension réseau de basse tension (230 volts)	SDEV	ENEDIS
Renforcement	Renforcement réseau moyenne tension (20 000 volts)	ENEDIS	ENEDIS
	Renforcement réseau basse tension (230 volts)	SDEV	ENEDIS
Enfouissement	Enfouissement réseau à finalité esthétique	SDEV	SDEV
i Branchement	Branchement consommateurs moyenne et basse tension (20 000/230 volts)	ENEDIS	ENEDIS
	Branchement producteurs moyenne et basse tension (20 000/230 volts)	ENEDIS	ENEDIS
Divers	Dépannage, entretien, maintenance, élagage	ENEDIS	ENEDIS

Pour sa part, en 2017, le S.D.E.V. a ainsi investi **plus de 10 000 000 €** pour l'amélioration du réseau <u>électrique</u> :

- Enfouissement des réseaux aériens (mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public): 5 081 938 €
- o **Renforcement** du réseau de distribution d'énergie électrique afin que la qualité de l'électricité distribuée aux usagers soit satisfaisante (y compris les travaux sur les réseaux téléphoniques et d'éclairage public): 2 049 357 €
- Extension du réseau électrique, téléphonique et d'éclairage public jusqu'à des bâtiments ou des parcelles à alimenter : 1 717 795 €
- o **Travaux de rénovation d'Eclairage Public** (uniquement pour les 217 Communes ayant transféré la compétence) : **1 483 204 €** (travaux et matériels)

59 rue Jean Jaurès - BP 142 - 88004 EPINAL Cedex - Tél.: 03.29.29.19.60 - Fax: 03.29.82.44.36 - e-mail: smdev@wanadoo.fr

#### Des Elus et des Agents à votre service :

En 2018, le S.D.E.V. est administré par un **Comité Syndical de 101 Délégués**, désignés par les Conseils Municipaux, et **un Bureau de 14 membres** qui traite les affaires courantes.

Le Syndicat est présidé par **Gilles CHAMPAGNE**, adjoint au maire de Bonvillet, qui travaille en étroite collaboration avec 4 vice-présidents :

♣ 1er vice-président délégué pour traiter l'ensemble des affaires du Syndicat, en l'absence ou

en cas d'empêchement du Président, et délégué au budget : **Jean-Marie VOIRIN**, conseiller municipal et ancien maire de Longchamp,

- 4 2ème vice-président délégué à la communication : Alain PIERRE, maire d'Uzemain,
- ♣ 3ème vice-président délégué à la cartographie : **Mustafa GUGLU**, conseiller délégué de Saint-Dié-des Vosges,
- 4 4ème vice-président délégué au contrôle de concession : **Serge RENAUX**, adjoint au maire de Poussay

Basée à Epinal, 59 Rue Jean Jaurès, une **équipe de 16 agents** vous accueille du lundi au vendredi (8h00-12h00 / 13h00-17h00).



#### Des compétences accrues :

Outre le contrôle du concessionnaire et ses missions de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique, le Syndicat propose aux communes adhérentes un service de gestion de leur réseau d'éclairage public (investissement et/ou maintenance).





Par ailleurs, depuis mars 2018 et la publication de ses nouveaux statuts, le Syndicat a pris une nouvelle compétence relative aux « infrastructures de recharge des véhicules électriques » (bornes électriques). En effet, dans l'optique de la transition énergétique, ce sujet prend une dimension nouvelle importante, et il est apparu judicieux aux Elus de proposer cette compétence aux Collectivités pour pouvoir intervenir dès que nécessaire.

59 rue Jean Jaurès - BP 142 - 88004 EPINAL Cedex - Tél.: 03.29.29.19.60 - Fax: 03.29.82.44.36 - e-mail: smdev@wanadoo.fr

### Association "BOULE DE POILS"

La commune de WISEMBACH a eu à faire face à un important problème de gestion d'une population de chats non maîtrisée par les personnes accueillant à l'origine deux femelles.

Bien que n'étant pas propriétaire des dites femelles et ayant succombé à la joie de voir naître de jolis petits chatons les personnes furent rapidement dépassées par les événements et c'est près d'une vingtaine de chats qui menaçaient de se reproduire si rien n'était fait.

Bien entendu devant une telle situation, on fait appel à la commune qui après tout n'a qu'à faire le nécessaire.

Sauf que dans ce cas précis, nous ne sommes pas en présence d'animaux errants puisque les propriétaires des femelles à l'origine du dysfonctionnement sont clairement identifiés.

Face à la réponse de la mairie assurant que nous étions là dans un cas de droit privé et ne voulant en aucun cas assumer la charge des stérilisations; quoi de plus simple que d'alerter les associations nationales - 50 millions d'amis - fondation Brigitte Bardot entre autre.

Et du jour au lendemain la commune se retrouve montrée du doigt et même son taux d'endettement par habitant mis en avant par ladite fondation sans compter que le problème risquait d'être porté sur la place publique par l'intermédiaire de la presse avec copie de la lettre d'injonction au préfet, et à la gendarmerie.

Il était donc urgent de trouver une solution au problème.

La solution est arrivée par l'intermédiaire de l'Association "BOULE DE POILS" basée à FRAIZE avec à sa tête une présidente aussi charismatique qu'efficace.

Après avoir rencontré la présidente et signé une convention autorisant cette dernière à intervenir sur tout le territoire de la commune, Denise (tel est son prénom) a tout mis en œuvre pour remédier au problème.

A ce jour ce n'est pas moins d'une vingtaine de chats tout sexe confondu qui a été stérilisée et relâchée sur leur lieu de vie et d'évolution sans que l'argent public ne soit dilapidé car pour rappel cette démarche était imputable au responsable de cette prolifération incontrôlée.

Pour rappel la loi impose que tout animal évoluant sur la voie publique en liberté doit être pucé, vacciné et stérilisé et que la responsabilité du propriétaire est engagée en cas de gêne ou de problème. Cette même loi autorise la récupération de l'animal pour mise en fourrière dans un refuge au frais du propriétaire.

La loi impose également aux communes d'être conventionnées avec un refuge pour animaux agréé et reconnu par les services de l'état et pour notre commune c'est avec la SPA de BROUVE-LIEURES que nous avons signé cette convention.

Voilà pour conclure, un grand merci à l'association "BOULE DE POILS" et à tous ses membres, qui continuent leur action sur notre territoire.

Une boite à dons est mise à disposition du public en mairie si vous souhaitez soutenir les actions de cette association.

Le Maire

### INFOS PRATIQUES

**CLUB du 3e Age** "Les Fougères" Wisembach-Gemaingoutte.

- Randonnées le mercredi des semaines impaires.
- Activités distractives, sous formes de jeux, dans la salle du Comptoir
   Gourmand le mercredi des semaines paires (sauf d'avril à septembre),

SAPEURS-POMPIERS téléphone : 18

Ban de Laveline: M. BIER Philippe: 03.29.51.73.76 ou 06.77.28.96.31

Gemaingoutte: M. DA COSTA Antonio: 03.29.51.72.37 ou

06.12.62.22.44

Wisembach: M. HILLER Jean-Pierre: 03.29.57.38.24 ou

06.30.87.66.17

SECOURS CATHOLIQUE (Equipe de Provenchères) - téléphone : 06.83.72.58.03

SAMU - téléphone : 15

POLICE - téléphone : 17

APPEL D'URGENCE EUROPEEN - téléphone : 112

**DEPANNAGE E.D.F. 24 H / 24 H - téléphone : 0 810 333 088** 

#### BAN DE LAVELINE

Maison Médicale: téléphone: 03.29.51.78.23

Masseur-Kinésithérapeute : Frédéric DELPECH et Bertrand VIBRAC

cabinet de Ban de Laveline: 03.29.42.01.31

cabinet de Provenchères (secrétariat): 03.29.56.06.53

Ophélie TISSERAND

cabinet de Neuvillers /Fave : 03.29.42.98.95 - 06.76.65.62.05

Pharmacie THIRION téléphone : 03.29.51.78.08

Psychologue-psychothérapeute Yseult LETTENS 06.33.30.87.03

Cabinets d'Infirmières : Marie-Isabelle DANIEL, Mélanie PETIT, Anne-Hélène SCHMITT :

06.72.43.66.36

Michèle RENAUD: téléphone: 03.29.51.51.98

## Le réchauffement Climatique



Tout le monde en parle...